

IRAM

Fonds documentaire numérisé

Auteur : TRAORE, Bakary, SPINAT, Jean-Bernard

Titre : « Le crédit. Des institutions de proximité pour résorber un endettement durable », in Bonneval, P., *L'office du Niger, grenier à riz du Mali*, pp. 196-200

Editeur : Cirad-Karthala, Paris

Date : 2002



Institut de recherches et d'applications des méthodes de développement
49, rue de la Glacière • 75013 Paris • France
Tél. : 33 1 44 08 67 67 • Fax : 33 1 43 31 66 31
iram@iram-fr.org • www.iram-fr.org

Le crédit



Des institutions de proximité pour résorber un endettement durable

Bakary Traoré
Jean-Bernard Spinat
pcps@afribone.net.ml

Rigueur
Le travail d'épuration
de la dette a permis
l'accès au crédit.
La révolution « verte »
a pu se poursuivre.
Mais au-delà de cette
réussite, l'important
aujourd'hui est de gérer
les fonds avec rigueur.

Jusqu'à la fin des années 80, les exploitants se sont endettés auprès de l'Office du Niger. La pratique d'une agriculture intensive était en effet obligatoire et les colons dépendaient totalement de l'Office pour acquérir les différents facteurs de production, en particulier l'équipement et les intrants agricoles.

A partir de 1987, d'abord dans le cadre du projet d'Amélioration de la riziculture paysanne à l'Office du Niger (Arpon), puis dans l'ensemble de la zone, les crédits de campagne et d'équipement ont été consentis à chaque exploitant individuellement par l'Office du Niger, via le Fonds d'intrants agricoles (Fia). L'association villageoise empruntait et se portait caution. Elle redistribuait ensuite les intrants et les équipements à ses membres et assurait le recouvrement individuel des échéances, moyennant 1 % de ristourne sur le montant du prêt. Dans le même temps, le Fia devenait le Fonds de développement villageois (Fdv), structure séparée de l'Office du Niger, qui appliquait des procédures proches de celles de la Banque nationale de développement agricole (Bnda).

Cependant, la situation d'endettement des exploitants ne s'est pas assainie. En 1985, plus de 600 millions de francs Cfa (914 700 euros) d'arriérés de paiement des colons envers l'Office du Niger avaient été gelés. En 1991, il y avait à nouveau 800 millions de francs Cfa (1,22 million d'euros) d'impayés au moment

L'endettement des exploitants persiste

de la transformation du Fia en Fdv. Les exploitants considéraient généralement ces sommes comme du crédit non remboursable. L'endettement des exploitants s'est transféré de fait aux associations villageoises par le système de la caution solidaire. Au cours de la campagne 1991-1992, avec la libéralisation du commerce, la situation s'est encore dégradée pour un montant de plusieurs centaines de millions de francs Cfa, du fait d'escroqueries commises par certains commerçants et d'opérations de commercialisation menées par des responsables villageois manquant d'expérience ou indécis.

En 1995, plus de 2,5 milliards de francs Cfa (3,81 millions d'euros) d'impayés étaient recensés, dont 712 millions de francs Cfa (1,09 million d'euros) pour le Fdv et 1,83 milliard de francs Cfa (2,80 millions d'euros) pour la Bnda. Certaines associations villageoises avaient accumulé en quelques années des dettes pouvant dépasser les 80 millions de francs Cfa (122 000 euros), avec un endettement de plus de 300 000 francs Cfa (457 euros) par hectare.

Les responsabilités étaient partagées. Les habitudes prises par les exploitants pour rembourser leurs dettes relevaient de la mauvaise volonté ou, pour certains, de la malhonnêteté et le suivi des situations d'endettement par les institutions financières était insuffisant. En outre, l'absence de concertation entre les institutions avait créé une concurrence et une surenchère, entraînant la spirale de surendettement, le crédit remboursant du crédit. Enfin, le transfert de responsabilités aux dirigeants des associations villageoises chargés du suivi des crédits avait été mal préparé et insuffisamment accompagné par l'Office du Niger et les institutions bancaires.

A cette époque, les impayés auraient pu remettre en cause les augmentations de production enregistrées depuis la fin des années 80. Les exploitants qui n'avaient plus accès au financement de leurs intrants pour cause d'impayés ont vu leur production chuter de 4 à 2,5 tonnes par hectare en moyenne. Les deux tiers des villages de la zone étaient touchés.

A partir de 1990, pour remédier à cette situation, les institutions financières de la place, la Bnda et le Fdv, ont mené des politiques de décentralisation et de rapprochement du crédit vers la clientèle. En 1994, des études ont préconisé l'évolution du Fdv vers une fédération de caisses rurales. La Fédération des caisses rurales mutuelles du delta (Fcrmd) a vu le jour quelques années plus tard, en 1997. En 1994, le Centre international de développement et de recherche (Cidr) a lancé un projet de développement d'un réseau de caisses villageoises d'épargne et de crédit autogérées (Cveca), avec le concours de la Bnda, qui a mis une ligne de crédit à sa disposition. Enfin, dès 1991, la Société de développement internationale Desjardins (Sdid) a favorisé l'implantation de quelques caisses d'épargne et de crédit du réseau Nyèssiguïso dans la zone de Niono.

Ces institutions de proximité, intervenant dans un village ou quelques villages proches, ont contribué à relancer les octrois de crédit sur une base assainie. Elles ont clarifié les situations d'endettement des organisations paysannes et de chaque exploitant. Elles ont pratiqué des octrois individuels différenciés et ont responsabilisé les villageois — « *c'est votre caisse* » — en formant des responsables à la gestion du crédit et en assurant un suivi régulier des caisses.

Des plans de rééchelonnement ont été mis en œuvre avec l'appui des centres Faranfasi so — le lieu qui éclaire —, qui étaient des centres de prestation de services en gestion, comptabilité, conseil juridique et organisationnel, formation et alphabétisation. La Bnda et la Fcrmd ont, quant à elles, adopté des positions beaucoup plus fermes : arrêt des crédits et récupération des dettes par voie judiciaire. Les centres Faranfasi so ont fait du redressement économique et financier de leurs adhérents une priorité. Cela impliquait une reconstitution des

A partir de 1990, les institutions financières se rapprochent de leurs clients

montants impayés de chaque organisation auprès des institutions financières, puis une clarification interne à chaque association villageoise ou groupement, afin que chaque exploitant reconnaisse le montant de ses dettes envers son organisation. Ce travail long et rigoureux a permis de renouer le dialogue entre les institutions financières et les villageois. La Bnda estime que près de 700 millions de francs Cfa (1,06 million d'euros) ont pu être récupérés avec cet appui, et le Fdv reconnaît que l'essentiel des 300 millions de francs Cfa (457 750 euros) d'impayés recouverts concerne des organisations paysannes adhérentes aux centres. La situation du crédit sur la zone est aujourd'hui nettement assainie. Le volume total des impayés a fortement diminué et plus de 900 millions de francs Cfa (1,37 million d'euros) ont été récupérés depuis 1996.

Aujourd'hui, l'essentiel du crédit destiné aux exploitants est fourni par les réseaux de caisses (tableau 1). La Bnda s'est retirée au profit du réseau qu'elle appuie, le Cidr-Cveca. En 2001, elle lui a alloué 984 millions de francs Cfa (1,50 million d'euros) de crédit et n'a octroyé que 3 % des crédits directement aux organisations paysannes. Près de 90 % des octrois sont destinés à la riziculture et plus particulièrement au financement des engrais, gage du maintien des rendements. Le faible autofinancement des engrais, environ 13 %, est surprenant si on

Le crédit sert essentiellement à l'achat des engrais

analyse les trésoreries disponibles de certaines associations villageoises. Leurs responsables évoquent la crainte du non recouvrement des « crédits internes » auprès des membres. Le crédit octroyé par une structure spécialisée offre une plus grande sécurité.

La diversification des activités appelle des besoins de financement spécifiques, auxquels les réseaux de caisses ne répondent encore que partiellement. Les activités maraîchères et les activités des femmes, dans le petit commerce et l'artisanat saisonnier, sont financées seulement en partie. Les activités artisanales plus structurées ont également des difficultés. La Coopérative artisanale des forgerons de l'Office du Niger n'aurait pas obtenu de financement sans l'appui de la coopération néerlandaise. Les éleveurs ne bénéficient pas de protocoles spécifiques, sauf pour l'embouche pour la vente. Les équipements ou les investissements des organisations rurales sont à nouveau financés, pour les plus crédibles, mais à des conditions peu avantageuses. Enfin, tous les réseaux ne pratiquent pas encore le crédit à moyen terme.

Les besoins de financement non satisfaits sont en partie pris en compte par le système informel. Cette appellation recouvre des dispositifs très différents : organisations traditionnelles cotisant pour financer des écoles ou des mosquées, groupements plus « modernes » autofinçant leurs activités, mais aussi « dépannages » et « crédits soudure » d'usuriers ou « prêts fournisseurs » des commerçants. En 1996, une étude estimait le montant de ces octrois via les commerçants à 86 millions de francs Cfa (122 000 euros) pour la campagne 1995-1996, soit 3 % du montant total des crédits octroyés sur la zone. Les taux pratiqués sont usuraires et varient de 40 à 100 % ; les remboursements se font le plus souvent en paddy au moment de la récolte.

La consolidation de l'assainissement passe par une meilleure coordination entre les quatre institutions de financement présentes dans la zone. Trois d'entre elles

Tableau 1. Estimation de la situation du crédit pendant la campagne 2000-2001⁽¹⁾⁽²⁾.

	Bnda ⁽³⁾	Cidr-Cveca	Fcrmd
Nombre de caisses	agence de Niono	51	63
Nombre de clients ou adhérents	215 000	23 084	15 000
Octroi de crédit annuel	75 millions FCfa octroyés directement à 18 organisations paysannes (114 336 €) 984 millions FCfa alloués au Cidr-Cveca (1,5 million €)	1,4 milliard FCfa pour 11 337 crédits octroyés (2,13 millions €)	1,6 milliard FCfa (2,44 millions €)
Taux de remboursement annoncé par campagne (%)	99	98	99
Impayés			
– sur la campagne	6 millions FCfa (9 146 €)	14 millions FCfa (21 343 €)	32 millions FCfa (48 784 €)
– à plus d'un an	1,15 milliard FCfa (1,75 million €)	-	400 millions FCfa (609 800 €)
Encours d'épargne	-	461 millions FCfa (702 800 €)	485 millions FCfa (729 400 €)

1. L'octroi annuel de crédit est de 3 milliards de francs Cfa (4,57 millions €). Le montant des impayés est de 1,5 milliard de francs Cfa (2,29 millions €), soit sur la campagne, 50 millions de francs Cfa (76 225 €), et à plus d'un an, 1,45 milliard de francs Cfa (2,21 millions €).

2. Les données de Nyèssiguiso ne sont pas disponibles, mais dans l'ensemble du pays, le réseau possède 47 caisses et 85 468 adhérents ; il octroie 3,9 milliards de francs Cfa de crédit annuel avec un taux de remboursement annoncé de 82 %.

3. La Bnda finance le Cidr.

se sont dotées récemment d'un outil de régulation en créant une centrale des risques en novembre 2000. Cet accord a été difficile, tous les membres ne partageant pas la même philosophie — l'échange et la transparence des données peuvent entrer en conflit avec des principes de confidentialité — ou le même impératif d'assainissement. Les objectifs affichés sont d'assainir les crédits, d'éviter le surendettement et de renforcer les concertations. Cette centrale s'est également dotée de moyens — budget, secrétariat, règles de fonctionnement —, qui doivent faciliter la mise en œuvre effective des objectifs.

Les institutions financières
et les organisations rurales
se coordonnent

D'autres mécanismes de régulations complémentaires sont à trouver. Certains financements externes, obtenus par des projets de développement, ne respectent pas les règles fixées, ou tacitement acceptées, par l'ensemble des institutions sur les taux de crédit, sur la répartition spatiale des interventions ou sur les échanges d'information préalables. Ils risquent ainsi de remettre en cause les acquis en créant des surendettements ou en permettant le contournement des règles de bonne gestion. Au sein des villages, les échanges doivent être renforcés entre

organisations rurales et caisses d'épargne et de crédit. Ces actions sont indispensables pour financer l'extension des aménagements et la diversification des activités, toutes deux nécessaires à la consolidation de l'agriculture familiale.

Les menaces que représentaient les impayés pour l'accès au crédit des exploitants et le développement de la production agricole semblent aujourd'hui mieux maîtrisées. Mais le travail d'assainissement n'est pas pour autant terminé. Les nouveaux besoins liés à la diversification des activités vont s'accroître et réclament des modalités de crédit adaptées. Les résultats encourageants enregistrés en quelques années ne doivent pas faire oublier les risques d'un développement rapide qui reste fragile.

Pour en savoir plus

Cicf, 1996. Etude sur le remboursement du crédit agricole en zone de l'Office du Niger. Bamako, Mali, projet Arpon, 25 p.

Pcps, 1996. Propositions méthodologiques pour un plan de redressement de la situation de surendettement des organisations paysannes sur la zone de Niono et de l'Office du Niger en général. Projet de centre de prestations de services, Niono, Mali, 8 p.